

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 6 JUILLET 1992**

**COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet 1992 à 18 heures 10, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

***Etaient présents*** : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE (jusqu'à 20 h 30), M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSH, M. RUEFF, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE (à partir de 19 h), M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, Mme BULTOT, M. LIME, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

***Absents excusés*** : M. MILLE (à partir de 20 h 30), M. PONÇOT, M. BAUDIER, M. BARETJE (jusqu'à 19 h), M. REGNIER, M. JUSSIAUX, Mme DUFAY, M. TISSOT, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. MAILLARD, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. CHOMETTE, M. BAS, M. VIALATTE.

***Secrétaire*** : M. RAGOT.

***Procuration de vote*** :

***Mandants*** : M. MILLE (à partir de 20 h 30), M. PONCOT, M. BARETJE (jusqu'à 19 h), M. JUSSIAUX, Mme DUFAY, M. TISSOT.

***Mandataires*** : Mme MADER (à partir de 20 h 30), Mme VIEILLE-MARCHISET, M. PINARD (jusqu'à 19 h), M. GALLAT, M. MAGNIN, M. HIRSCH.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Député-Maire a tenu à témoigner la sympathie et le soutien moral du Conseil Municipal aux familles endeuillées mercredi dernier lors du drame qui s'est déroulé dans l'Entreprise BOURGEOIS.

Avant d'observer une minute de silence, il a proposé au Conseil Municipal de s'associer à la déclaration suivante :

«Au lendemain du drame qui s'est déroulé dans l'après-midi du mercredi 1<sup>er</sup> juillet dans l'entreprise BOURGEOIS, le Conseil Municipal de Besançon, au nom de la population, s'incline devant la douleur des familles endeuillées.

La Ville de Besançon assure ces familles de son soutien moral. Elle met tout en œuvre pour les aider à surmonter leurs difficultés par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale. Des assistantes sociales sont mobilisées pour examiner individuellement chaque situation.

Le Conseil Municipal témoigne sa sympathie et son soutien moral à l'ensemble du personnel de l'entreprise et à toute l'équipe de direction qui entoure Raymond BOURGEOIS, et souhaite un prompt rétablissement aux cinq personnes qui ont été blessées lors de ce drame».

L'assistance a observé une minute de silence à la mémoire des disparus.

Ensuite, et avant d'aborder le point consacré au canal à grand gabarit, M. le Député-Maire a regretté l'absence délibérée des Conseillers Municipaux de la liste «Une Ambition pour Besançon» alors même qu'au cours d'une récente séance du Conseil Municipal M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, s'était associé à la demande de tenue de ce débat sur le grand canal avant les vacances.

\* \* \* \* \*  
\* \* \*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a pris la décision suivante :

## **1 - Projet de liaison Rhin-Rhône à Grand Gabarit**

M. le Député-Maire a dressé l'historique de ce projet.

Après un large débat auquel ont pris part Mesdames et Messieurs SCHWINT, FOLSCHWEILLER, FOUSSERET, BOICHARD, NACHIN, HIRSCH, BULTOT, de SURY, GALLAT, PIERLOT, FERREOL, DAHOUI, LIEVREMONT, ALAUZET, PINARD, MAGNIN, ZILLI, GUINCHARD-KUNSTLER, MEUNIER, M. le Député-Maire a proposé de voter sur la motion commune présentée par les Verts - Besançon-Ecologie, Génération Ecologie et l'AREV, puis sur la motion présentée par la majorité municipale.

Puis l'Assemblée Communale est passée au vote des deux motions :

**- Motion commune Les Verts – Besançon-Ecologie, Génération Ecologie, AREV :**

«La réalisation du Canal à Grand Gabarit Rhin-Rhône se poursuit actuellement par petits bouts : c'est la politique du fait accompli et ce, tant en Val de Saône (en amont de Châlon Sur Saône) qu'en Alsace (entre Niffer et Mulhouse). Ceci est en contradiction avec les travaux de la mission CARRERE qui préconise une étude globale des problèmes de transports sur la région.

De plus, l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques vient d'engager une étude du projet dont les conclusions ne seront connues qu'en 1993.

Le Conseil Municipal de Besançon, en réunion extraordinaire ce 6 juillet 1992, conscient des lourdes interrogations sur l'aspect économique du projet, de ses impacts écologiques obligés et de leurs conséquences sur l'approvisionnement en eaux potables des populations locales :

- demande un moratoire sur les travaux en cours tant sur la Saône qu'en Alsace,
- s'oppose à un quelconque financement municipal de ce projet coûteux,
- demande la levée de la déclaration d'utilité publique de la zone concernée, ainsi que la levée des emprises sur les terrains de la même zone.

Par ailleurs, il s'engage à valoriser le Canal de Freycinet en tant que voie fluviale à part entière et élément d'un tourisme très important pour la région».

Cette motion est repoussée à la majorité (9 pour, 3 abstentions et 30 voix contre).

**- Motion présentée par M. le Député-Maire**

«Le Conseil Municipal de Besançon s'est réuni en séance extraordinaire le 6 juillet 1992 pour examiner l'évolution du projet de mise à grand gabarit du canal Rhin-Rhône.

Compte tenu des observations formulées par la plupart des élus :

- a) il réaffirme son opposition au projet de grand canal,
- b) il s'opposera à toute participation financière de la Ville dans le cas où ce projet verrait le jour,
- c) il rappelle que priorité doit être donnée à la réalisation du TGV Rhin-Rhône ainsi qu'aux différents projets d'aménagements routiers de la région, dans une parfaite complémentarité entre le rail et la route».

A la demande de M. NACHIN, il est procédé au vote fractionné de cette motion.

Résultats du vote par division :

- sur le paragraphe a) : 37 voix pour, 2 contre, 3 abstentions

- sur le paragraphe b) : 38 voix pour, 1 contre, 3 abstentions

- sur le paragraphe c) : 39 voix pour, 2 contre, 1 abstention.

Vote sur l'ensemble de la motion : 34 voix pour, 2 contre, 6 abstentions.

Cette motion est adoptée à la majorité.

La séance est levée à 21 heures 10.

Hôtel de Ville, le 8 juillet 1992  
Le Député-Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché le 13 juillet 1992  
conformément à la loi,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint,